



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2025

Une femme battue par son mari commune Buhiga, province de Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2024 indique qu'en date du 20 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Gitanga, commune Buhiga, province de Karuzi, Nzeyimana, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD, a agressé son épouse, Bibiane âgé de 34 ans, également membre du parti CNDD-FDD.

Selon les témoignages recueillis, l'origine de cet incident serait un désaccord concernant la vente d'une vache familiale. Face au refus de sa femme, Nzeyimana s'est emporté et l'a roué de coups de bâton, causant notamment la perte de deux de ses dents.

La victime a été laissée pour morte et son mari s'est rendu de lui-même au poste de police de la zone de Buhiga où il est incarcéré. Hospitalisée en urgence, Bibiane a pu quitter l'hôpital de Buhiga le 30 décembre 2024.

Six enfants tous garçons violés en commune et province Kayanza

Le 28 décembre 2024, sur la colline Bubezi de la commune et province de Kayanza, les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation de Bosco Igiraneza, surnommé Kibutura, un coiffeur accusé d'avoir violés six garçons âgés entre 13 et 18 ans.

Originaire de la colline Musave, en ville de Kayanza, le présumé auteur avait déjà été condamné pour des faits similaires en 2022 et avait bénéficié d'une grâce présidentielle. Après sa libération, il s'était installé à Bubezi où il exerçait en tant que coiffeur et faisait la projection des films-vidéos dans une mini-studio. C'est dans ce cadre qu'il aurait attiré ses jeunes victimes en leur promettant un emploi rémunéré.

Une fois les jeunes garçons embauchés, Kibutura les droguait à l'aide de boissons alcoolisées locales (Kik, Karibu) pour les rendre inconscients et les agresser sexuellement. Il les menaçait ensuite de mort s'ils révélaient les faits.

C'est grâce à la vigilance du propriétaire de la maison louée par Kibutura que l'affaire a été révélée. Ayant remarqué un comportement étrange entre son fils et le locataire, le père de famille a insisté pour connaître la raison de cette tension. Sous la pression, l'adolescent a finalement avoué les actes de pédophilie dont il était victime. Alertés, les notables collinaires ont immédiatement saisi la police et Mugisha, OPJ est en charge de l'enquête.

Les noms des victimes sont:

- 1) K.N, âgé de 14 ans, violés dans la nuit du 8/12/2024
- 2) S.N, âgé de 15ans, violé dans la nuit du 14/12/2024
- 3) J.B, âgé de 18 ans, violé dans la nuit du 20/12/2024
- 4) I.N, âgé de 15 ans, violé dans la nuit du 4/12/2024
- 5) O.M, âgé de 18 ans, violé dans la nuit du 18/12/2024
- 6) B.N, âgé de 17 ans. Celui-ci a passé une semaine chez le présumé auteur du 10/12 au 17/12/2024.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 13 janvier 2025, une petite fille de 5 ans, E.H.I., a été victime d'un viol commis par Asmani Nsengiyumva, un jeune homme de 26 ans, dans la ville de Rumonge. Selon les parents de la victime, Nsengiyumva avait été embauché comme peintre dans une boutique appartenant à la famille de l'enfant en janvier 2024.

Le jour du viol, l'enfant rentrait de l'école maternelle lorsque Nsengiyumva l'a emmenée dans la boutique pour commettre son crime. Les parents de la victime ont alerté la police, et Nsengiyumva a été arrêté le lendemain et incarcéré au commissariat de police de Rumonge.

Le 17 janvier 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Rumonge a condamné Nsengiyumva à 20 ans de prison ferme pour viol sur mineur. Lors de l'audience, Nsengiyumva n'a pas nié les faits et a affirmé que'un sorcier lui avait conseillé de commettre ce crime pour acquérir richesse et pouvoir.

Nsengiyumva a été transféré à la prison centrale de Murembwe après le verdict. Cette affaire soulève des préoccupations concernant la sécurité des enfants et la lutte contre les violences sexuelles au Burundi.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2025, indique qu'en date du 11 janvier 2025, vers 20 heures, sur la sous colline Kivubo, colline Nyagasaka, commune et province Rumonge B. R, âgée de 16 ans vendeuse de boutique a été violée par un homme non identifié. Ce dernier l'avait trouvée dans sa boutique quand il s'était présenté comme un client et en l'intimidant à l'aide d'un couteau lui disant qu'il allait la tuer si elle osait crier. Après le viol, le présumé auteur est parti et elle a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'ont conduite au centre Humura pour la prise en

charge holistique. Elle était hébergée au centre jusqu'à ce 16 janvier 2025. Les autorités à la base ont tenté de chercher ce malfaiteur mais en vain.

Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 25 janvier 2025, sur la colline Rusuguti, zone, commune et province Ngozi, A. D âgée de 10 ans a été violée par un adulte non encore identifié. L'enfant a été retrouvé dans un champ de maïs et a été conduit à l'hôpital pour les soins de santé. Le présumé auteur l'a trompé avec des beignets et la conduit dans le champ pour la violer.

Les médecins disent que les victimes de viol peuvent subir des graves conséquences dont la stérilité ou autre handicap. Depuis le début de cette année 2025 trois enfants de la province de Ngozi ont été violées par des adultes. Deux de ces violeurs ont arrêtés sont en prison

Une fille violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 22 janvier 2025 indique qu'au mois de septembre 2024, sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura, C. N, âgée de 16 ans, élève en 9^{ème} à l'ECOFO Musenyi a été violée par Ezéchiel Havyarimana, membre du parti CNDD-FDD, résidant à Musenyi dans la commune Nyabiraba, province Bujumbura. Selon un témoin oculaire, le crime a été commis dans une maison en construction il y a environ quatre mois, comme en atteste l'état de grossesse de la victime. Des témoins oculaires, notamment des enfants, ont assisté à la scène et ont accusé Havyarimana Ezéchiel. L'accusé a par ailleurs reconnu les faits lors de l'audience en date du 8 janvier 2025. Le TGI Kabezi a condamné d'une peine d'emprisonnement de 27 ans à l'encontre d'Ezéchiel Havyarimana.

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Le 21 janvier 2025, une élève de 16 ans de l'ECOFO Kinyinya I a été victime d'un viol commis par son voisin, Pascal Itangishaka, âgé de 21 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. La victime, qui fréquentait régulièrement la famille de Pascal, avait passé la nuit chez lui dans sa chambre. Lorsque le père de la victime a remarqué son absence, il a porté plainte et les recherches ont conduit à la découverte de la victime dans la chambre de Pascal. Cependant, Pascal a disparu depuis. La victime a été conduite à l'hôpital "chez Magnus" par ses parents.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 26 janvier 2025, une jeune fille de 14 ans, Clairia Niyomwungere, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO de Magara 2, a été violée par Ezéchiel Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD, sur la sous-colline Rukamba, à Rumonge.

Selon des témoins, Ezéchiel Nduwimana avait loué une maison sur la colline Rutumo et avait pris Clairia pour épouse. Lorsque les parents de Clairia ont remarqué son absence, ils ont entamé des recherches et l'ont retrouvée à Rutumo.

Ezéchiel Nduwimana a été arrêté et emprisonné au cachot de la zone Minago, avant d'être transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge le 30 janvier 2025. Clairia, quant à elle, a été admise à l'hôpital de Rumonge pour y recevoir des soins médicaux.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, au centre Bugendana situé sur la colline Mukoro, commune Bugendana, province Gitega, Iteriteka Lahayi Rôti âgée de 6 ans et écolière en 1ère année à l'Ecofo Bugendana II a été violée par le nommé Passy âgé de 32ans vivant avec handicap physique (se déplace à l'aide d'une chaise roulante). Selon Nibogora Anastasie, mère de la victime, Passy est venu au restaurant vers 18h comme d'habitude. Il a pris cet enfant en lui disant : "urira aka kaduga kanje ndaguhe umunyenga tugende kugura imyembe" comme il avait l'habitude de le faire. De retour, les autres vendeurs ont remarqué que l'enfant a du mal à marcher rapidement, ces deux femmes Evelyne et Medy ont appelé Anastasie, l'enfant a expliqué que Passy l'a posée sur ses jambes et introduit son sexe dans le sien. Selon toujours Anastasie, beaucoup de spermatozoïdes étaient sur sa jupe et au niveau du sexe ainsi que de petites blessures au niveau de la vulve. Cela a été affirmé par un infirmier du CDS Bugendana qui à son tour a demandé la mère de la victime de se rendre à l'hôpital Mutoyi. À l'hôpital Mutoyi, l'enfant a été examiné et a reçu des médicaments. Malheureusement, d'après toujours Anastasie, l'Opj Mahinja Antoine après avoir vu le carnet médical de l'hôpital Mutoyi a conseillé Anastasie d'accepter une somme de 200milles fbu donnée par Murekerisoni Félicité mère de Passy pour que l'affaire soit réglée à l'amiable sous motif que l'auteur est un handicapé physique, mais Anastasie a refusé cet argent et demande plutôt que la justice soit faite. Jusqu'à présent, l'auteur n'est pas encore arrêté.

Une femme violée et tuée en commune et province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, une jeune femme de 24 ans, Josiane Niyonkuru, a été sauvagement assassinée par Édouard Hagabimana, un commerçant de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans le quartier Magarama de la province Gitega.

Selon le chef de quartier, Nzibarega Léandre, la victime avait passé la journée au chantier comme aide-maçon. Vers 17h, Édouard l'a appelée pour lui demander de passer la nuit chez lui. Plus tard, vers 20h, Édouard a appelé son frère pour lui demander de venir l'aider à évacuer un cadavre de sa maison.

Le frère d'Édouard a alerté le chef de quartier, qui a appelé la police. Lors de leur arrivée sur les lieux, ils ont trouvé le corps de Josiane décapité dans la salle de bain. Selon les témoins, la victime avait été violée avant d'être tuée. Édouard Hagabimana a été arrêté sur place et conduit au cachot du commissariat provincial, tandis que le corps de Josiane a été transporté à la morgue de l'hôpital Bethaniya de Songa. Un procès de flagrance a été prévu pour le 1er février 2025.

Il est important de noter qu'Édouard Hagabimana vivait seul depuis le début du mois de janvier, après des conflits avec son épouse. L'enterrement de Josiane aura lieu dès que sa famille, qui se trouve à Mwaro, arrivera à Gitega.

Tentative de viol en commune Songa, province Bururi

L'information parvenue à la ligue Iteka le 11/02/2025 indique qu'en date du 6 février 2025, vers 9 heures, Désiré Nkurunziza, âgé de 28 ans, cultivateur, originaire de la colline Yengero, commune Songa, province Bururi, a été appréhendé en compagnie d'une jeune fille nommée D.I, âgée de 14 ans. Celle-ci est élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Yengero. Selon un témoin oculaire, Nkurunziza avait invité la victime à son domicile, situé à proximité de l'école. Alors qu'il tentait de la déshabiller, la victime a crié, alertant ainsi ses camarades qui sont intervenus.

Les examens médicaux effectués ont révélé qu'il n'y a pas eu de relation sexuelle, mais qu'il y a eu une tentative de viol. Nkurunziza a été arrêté par la police et détenu dans le cachot provincial de Kabezi.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 19 février 2025, vers 10 heures, sur la Colline Mutambara, commune et province Rumonge, B. N, âgée de 12 ans, élève de L'ECOFO Mutambara II en 2^{ème} année a été violée par Dynamique Irakaza, adulte de 25 ans et marié, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des témoins, ce dernier a profité de la récréation puis l'a conduit dans une maison inhabitée pour commettre le forfait. L'enfant a crié au secours et les passants sont venus. Il a été attrapé en flagrant délit et est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge, quant à la victime, elle a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique.

Un garçon violé en commune et province Rumonge

Le 18 février 2015, vers 20 heures, un acte de violence a été commis sur la colline Gatete, commune et province Rumonge. I. F, un adolescent sourd-muet de 13 ans, a été victime d'un viol perpétré par Zabulon Nkurikiye, un homme âgé de 70 ans. Selon des témoins, l'agression a eu lieu au bord du lac Tanganyika. Des passants ont porté secours à la victime, tandis que le présumé agresseur a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge. La victime a été prise en charge au centre Humura pour recevoir des soins holistiques.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 4 mars 2025, sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge. E. N., âgée de 15 ans a été violée par Gervais Nibigara, en complicité avec Sylvère Nduwayo, tous Imbonerakure. Selon les voisins, la victime a été violée dans un champ de palmeraies gardé par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Ce dernier l'avait accompagnée dans le champ et avait resté dans les alentours du lieu où se trouvait la fille en attendant l'arrivée de son ami puis l'ont conduit par force dans une maisonnette des veilleurs de palmiers à huile pour commettre l'incident. Le présumé auteur a été immédiatement transféré au cachot de la police à Rumonge, où il est a été détenu en attendant la suite de l'enquête. La victime a été transférée au centre Humura afin de recevoir une prise en charge médicale appropriée. Les autorités en charge de la police judiciaire poursuivent les enquêtes afin de faire toute la lumière sur ce crime.

Un enfant violé en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2025 indique qu'en date du 27 février 2024, vers 18 heures, sur colline Carire, commune Bugendana et province Gitega, J. N., âgé de 3 ans a été violé par Fabrice Ntakarutimana, âgé de 17 ans. Selon le père de la victime, Apollinaire Ndagijimana, l'enfant était dans un chemin tout près de la maison, Fabrice l'a vu et l'a appelé en lui disant qu'il va lui donner des bonbons. Il l'a conduit jusqu'au bord de la route et l'a pris par derrière. Au moment où l'enfant pleurait, le nommé Jean Marie qui se rendait à la boutique a approché lentement et a vu ce malfaiteur en train de l'intimider en lui disant qu'il allait le tuer s'il continuait de crier. Il a immédiatement alerté ceux qui étaient aux environs. C'est ainsi qu'il a été arrêté après avoir essayé de prendre le large. Ces derniers ont consulté l'enfant, voyant qu'au niveau de l'anus il y avait des blessures, du sang et du sperme, ils ont tout de suite transporté l'enfant au CDS Bukinga puis à l'hôpital Mutoyi. Selon le même père de la victime, l'OPJ Antoine Mahinja a affirmé que le malfaiteur est détenu au cachot de Bugendana et qu'il attend l'expertise médicale pour terminer le dossier afin de transférer le détenu à la prison centrale et le dossier au parquet Gitega. Signalons que cet auteur venait d'être libéré de la prison centrale de Gitega deux semaines auparavant.

Une fille violée en commune Tangara, province Ngozi

En date du 4 mars 2025, vers 18 heures, sur la colline Bomba, zone Nyagatovu, commune Tangara, province Ngozi, une fillette prénommée F., élève de la 6^{ème} de l'ECOFO Mugirampeke, a été violée par Désiré Ndikumwenayo, natif de cette colline, âgé de 30 ans, fils de fidèle Banzirumuhito et de Dominique Twagirayezu. Selon des témoins de la localité, la jeune fille venait de l'école et le présumé auteur l'appelée et lui donné des boissons alcoolisées puis il l'a emmenée dans la maison pour la violer. Le présumé auteur a été arrêté par les policiers de la position du lycée communal Tangara et est gardé au commissariat communal Tangara pour la confection du dossier y relatif.

Une fille ville violée en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 4 mars 2025, sur la colline Maruri, commune Gashikanwa, province Ngozi, E. N., âgée de 15 ans a été violée par Joseph Niyonkuru, travaillant au moulin. Selon des témoins de la localité, le présumé auteur l'a manipulée qu'il allait la marier et l'a refoulée après deux jours passés ensemble. Selon les mêmes témoins, la victime s'est rendue au centre de santé Gashikanwa pour des soins et trouver les documents nécessaires pour l'accompagnement juridique mais n'a reçu aucune aide. En date du 7 mars 2025, Guillaume Ntawukuriryayo directeur de l'hôpital de Ngozi l'a reçue pour toute assistance. Les défenseurs des droits de l'enfant demandent aux décideurs de songer à ces victimes pour autoriser toute assistance.

Une personne violée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} mars 2025, une jeune fille B.N de 14 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Mboza, a été victime de viol dans la commune Kanyosha, province de Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile pour rendre visite à sa tante maternelle à Kamesa, commune Muha, mairie de Bujumbura. En chemin, elle a rencontré un individu nommé Merveille, qui l'a conduite à son domicile et l'a violée.

La victime a ensuite fui vers Busoro, où elle a été retrouvée par M. J., qui lui a donné un hébergement temporaire à Nyamutenderi, colline Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. La victime a été ramenée chez elle le 4 mars 2025 et, après un entretien avec le chef de zone de Ruyaga, elle a été conduite au CDS Ruyaga, où les examens ont confirmé le viol.

Il convient de noter que ce cas de viol est préoccupant et soulève des questions sur la sécurité des enfants et des jeunes filles dans la localité. La Ligue Iteka a signalé plusieurs cas de viol et de disparition de personnes dans les mêmes conditions, ce qui suscite des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mars 2025 indique qu'en date du 28 février 2025, une jeune fille D. I âgée de 8 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Mudusi, a été victime de viol par son enseignant, Mbarumuhito Ferdinand, âgé de 45 ans, sur la colline Mudusi en commune Gatara de la province Kayanza. Selon les parents de la victime, l'enseignant a trompé la jeune fille en lui demandant d'attendre un peu après la sortie des autres élèves, puis l'a conduite derrière la porte et a commencé à la toucher à la partie intime et de manière inappropriée. La victime a crié aux secours et a été secourue par les voisins de l'école.

L'enseignant a pris fuite, mais a été poursuivi et attrapé dans le marais de Mudusi. Il a été conduit par la population au poste communal de Gatara, puis remis au procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira, qui l'a placé en garde à vue au commissariat de police de Kayanza. La victime a reçu des soins au CDS Maramvya, puis a été référée au centre Seruka avec l'aide de Nshimirimana Léoncie, représentante de l'association Murekerisoni qui milite pour les droits des enfants à Kayanza

Une écolière violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2025 indique qu'en date du 7 mars 2025, sur la colline Mugerama, commune Nyanza-lac, province Makamba, A. B, écolière en deuxième année à l'ECOFO Mugerama II, âgée de 8 ans, a été violée par Balène Havyarimana, âgé de 18 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Nyakivumu, commune de Gisuru, province de Ruyigi. Selon les voisins, le présumé auteur a profité l'absence des parents de l'enfant pour commettre ce forfait. La mère de la victime a remarqué que l'enfant avait changé de démarche et marchait difficilement et s'est mis à dialoguer avec elle, qui a avoué difficilement avoir connu des rapports sexuels avec le garçon la veille et ce n'était pas la première fois.

La mère de la victime, appuyée par l'administration, a porté plainte auprès de la police du commissariat de police de Nyanza-lac qui a commandité l'expertise médical à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac avec confirmation des faits. Le présumé auteur a été détenu au cachot pour des raisons d'enquête et le dossier est prêt avec tous les éléments constitutifs pour le transmettre au parquet.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 13 mars 2025 indique qu'en date du 9 mars 2025, sur la colline de Rukinga, commune Rumonge, C. N, âgé de 5 ans de la même colline a été violée par Divin Iravyibonera, âgé de 14 ans. Le présumé auteur a profité de l'absence des parents puis l'a appelé et l'a conduit dans la chambre pour la violer. Les parents de la fillette l'ont constaté quand sa mère faisait la toilette à sa fille. Ils l'ont directement conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique tandis que le présumé auteur a été arrêté mais n'a pas été incarcéré suite à son âge mineur.

Un enfant violé en commune Kanyosha, province Bujumbura

En date du 14 février 2025, Gilbert Nahimana, résidant sur la colline de Kavumu, commune de Kanyosha, province de Bujumbura, a enlevé une jeune fille de 14 ans et l'a emmenée à Rumonge, quartier de Kanyenkoko. La victime, répondant au nom de Chadia Kezakimana, est élève en 6^{ème} année à l'ECOFO de Kavumu. L'auteur présumé, enseignant à l'ECOFO Stella Matutina et membre influent du parti CNDD-FDD, a convaincu l'enfant de l'accompagner à Rumonge sans en informer ses parents. Ils ont passé trois jours dans un hôtel de Rumonge. Face aux insistances de l'enfant qui souhaitait rentrer chez elle, ils sont revenus. Une fois à la maison, Chadia a relaté les faits à ses parents et Gilbert Nahimana a été arrêté et détenu au cachot provincial de Kabezi.

Un enfant violé en commune Mukike, province Bujumbura

En date du 14 mars 2025, vers 10 heures, Gervais Nitunga, agent de l'OTB Jenda, a violé L. A, âgée de 12 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Jenda, sur la colline Jenda, commune urbaine de Mukike, province Bujumbura.

L'auteur présumé a invité la victime à le rejoindre à son domicile, où il a commis l'agression. Après les faits, il a pris la fuite.

Un enfant violé en commune Ntakangwa, Bujumbura- mairie

En date du 6 mars 2025, sur la colline de Maramvya, commune de Ntakangwa, province Bujumbura, deux hommes, Claude et Étienne, ont demandé à A. M, âgée de 8 ans, d'aller leur acheter des beignets à la boutique. À son retour, l'enfant a été victime de violences sexuelles de la part de ces deux hommes.

Après avoir informé ses parents du viol, les deux hommes ont été arrêtés et condamnés. Ils sont actuellement incarcérés à la prison de Kabezi. L'enfant a été conduite à l'hôpital et reçoit actuellement des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Rango, province Kayanza

En date du 15 mars 2025, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Nice Yandokoye âgé de 3 ans a été violée par Leonidas Mbuzehose, un homme cultivateur, veuf et âgé de 62 ans. Selon les parents de la victime, Buzoya Désiré et Mpawenayo Fidès étaient allés travailler dans les champs, de retour vers 18 heures, ils ont trouvé leur enfant Nice entrain de pleurer en

disant que le vieux voisin “Mutama” Mbuze hose Léonidas a introduit quelque chose dans son organe génital. Le lendemain, sa mère a conduit son enfant à l'Hôpital de Mutaho en province de Gitega où le docteur a confirmé le viol et ils ont protégé l'enfant contre les IST. La mère a amené le résultat à l'OPJ de la commune Rango, et celui-ci a arrêté le présumé auteur. Actuellement, le présumé auteur est emprisonné au cachot de la commune Rango.

Une fillette violée en commune Mutaho, province Gitega

En date du 11 mars 2025, vers 13 heures, sur la colline Kivoga, commune Mutaho et province Gitega, Nishimwe Anny Brianne âgée de 4 ans a été violée par Ndayikengurukiye Côme, âgée de 40 ans qui se dit “Ntibakorako” (Membre du CNDD-FDD, intouchable) dans la Commune Mutaho. Selon les parents de la victime, au moment où l'enfant venait de sa grand-mère se trouvant à 100m, cet auteur lui a demandé de partir ensemble en bas de la montagne (ku mucamo) pour ramasser les débris de maïs (ibigorigori). Arrivés sur le lieu, il l'a violée et l'a intimidée en lui disant que si elle crie, il va la décapiter immédiatement. Selon les mêmes parents, après l'acte, il l'a laissée partir en lui disant encore que si elle raconte ce qu'il lui est arrivé, elle sera tuée un jour.

Arrivée à la maison, sa mère a remarqué que l'enfant avait du mal à marcher et du sang coulait sur ses jambes, elle a demandé à l'enfant ce qui s'est passé et la victime a fini par tout raconter en précisant même le nom de l'auteur. Immédiatement ses parents et l'agent de santé communautaire ont alerté la police puis transporté l'enfant à l'hôpital Mutaho.

Une fille violée en commune Butaganzwa province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 28 mars 2025 indique qu'en date du 17 mars 2025 à la sous-colline Ngara, colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, vers 18h30, I O âgée de 5 ans, écolière en maternelle à l'Ecofo Musema, a été violée par Nsengiyumva Emmanuel, âgé de 33 ans. Selon les parents de la victime, l'enfant jouait avec les autres quand l'auteur de la violence l'a appelée et l'a introduite derrière une maison inhabitée pour la violer. Les parents de la victime ajoutent aussi qu'après quelques minutes, ils ont vu l'enfant venir à la maison en pleurant et a dit que quelqu'un l'a violée et que si elle le dénonce, il lui fera du mal. Ce dernier a pris fuite cette nuit-même mais a été attrapé le lendemain par la police. Gardé d'abord au cachot de la commune Butaganzwa il a ensuite été transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza. La victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour l'expertise médicale la même nuit

Une femme violée en commune Kabarore province Kayanza

En date du 25 mars 2025, vers 5 heures, sur la colline Rukere commune Kabarore province Kayanza, Stany Nimubona âgé de 30 ans, s'est suicidé après avoir violé sa propre mère de 50 ans. Selon un témoin oculaire, dans la matinée de ce jour, la femme de Stany s'est levée très tôt comme d'habitude pour aller chercher les marchandises. Après son départ, son fils Stany a envoyé un message à sa mère en lui disant de se dépêcher urgemment pour le voir. La mère s'est dépêchée et à son arrivé, son fils Stany lui a donné un gobelet de bouillie et à sa première prise, la mère a été emporté par un sommeil profond. Elle a été réveillée après 1 h vers 6 heures par le bruit des enfants de Stany car eux aussi se sont réveillés en trouvant leur père pendu sur la corde au salon et leur

grand-mère endormie dans les fauteuils. La mère, après s'être réveillée, s'est trouvée violée et a remarqué que c'est son fils qui l'avait fait.

Une femme violée en commune et province Ngozi

Une information reçue par la Ligue Iteka le 24 mars 2025 révèle qu'en date du 23 mars 2025, sur la colline Kambati, dans la zone Mivo de la province de Ngozi, une femme de 50 ans nommée N G a subi un viol de la part de son fils Nshimirimana, âgé de 30 ans, qui vit chez ses parents. D'après des témoins locaux, le suspect avait consommé des drogues, avait expulsé son père et avait menacé sa mère avec un couteau. L'auteur du viol a été appréhendé et placé en détention dans le commissariat de la zone Mivo pour une enquête approfondie. Le viol a été attesté à l'hôpital de Mivo où la victime a été soignée.

Une élève violée en commune Buyengero, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mars 2025 indique qu'en date du 20 mars 2025, sur la colline Nkizi, commune Buyengero, province de Rumonge, une fille nommée L M, âgée de 16 ans, originaire de la même colline et élève a été victime de viol commis par Pierre Tuyisenge, cultivateur, âgé de 22 ans. Il l'a violée quand il l'a trouvée dans un champ puis l'a tirée vers la brousse. Cette dernière a crié et les passants ont porté secours. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police Buyengero puis transféré au commissariat provincial de police de Rumonge en date du 25 mars 2025. Quant à la survivante, elle a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 25 mars 2025, sur la colline Gishasha, commune et province Rumonge, M N âgée de 17 ans de la même colline, a été victime de violée par Jean Marie Bizoba, Imbonerakure du parti au pouvoir qui l'a surpris quand elle allait au champ pour récolter le manioc. La victime a été secourue par les gardiens de palmiers. La victime a été amenée au centre Humura pour la prise en charge holistique et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.